

## Réunion du conseil Municipal du jeudi 10 novembre 2016

L'an deux mil seize, le dix novembre, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie de Béville-le-Comte à 19h30, sous la présidence de Monsieur Dominique Leblond, Maire.

Conseillers présents : M. Leblond, M. Ségard, Mme Vérité, M. de Rougé, Mme Lamarque, M. Bezaud, M. Fleury, M. Gehan, Mme Patuel, M. Maïa, M. Lorenc, Mme Leclerc

Conseillers absents : Mme Hugot, Mme Oury, Mme Turlin

Secrétaire de séance : M. Gehan

Le compte-rendu du conseil du 8 septembre 2016 est adopté.

### 1/ Tarifs communaux :

Les tarifs du cimetière et de location de la Halle des sports n'ont pas été modifiés depuis plusieurs années, il est proposé de revoir les tarifs.

Tarifs du cimetière	Tarifs actuels	Part reversée au CCAS de Béville-le-Comte	Nouveaux tarifs proposés
Concession 30 ans	260 €	90 €	300 €
Concession 50 ans	365 €	120 €	500 €
Superposition dans une concession	155 €	50 €	155 €
Superposition dans une concession perpétuelle	180 €	50 €	180 €
Urne funéraire 30 ans	260 €	90 €	300 €
Urne funéraire 50 ans	365 €	120 €	500 €

Une partie du montant des concessions funéraires est actuellement reversée au CCAS ; les nouveaux tarifs prévus suppriment ce reversement. L'intégralité du produit des concessions sera désormais affectée au budget communal.

Halle des Sports	Tarif actuel	Nouveau tarif proposé	Caution
Location du samedi 8h au dimanche 9h	305 €	350 €	500 €
Location du samedi 8h au lundi 9h	445 €	500 €	500 €
Location demi-journée (14h à 20h)	120 €	150 €	500 €
Location à la journée (8h à 20h) pour les particuliers, associations extérieures ou entreprises	210 €	250 €	500 €
Location de la cuisine (réservée aux professionnels) – la journée	110 €	110 €	500 €
Location salle de danse (demi-journée)	20 €	20 €	200 €
Location matériel	2 € table 2 € banc 1 € chaise	inchangé	200 €

Les associations de Béville bénéficient d'une mise à disposition gratuite de la Halle des sports, en fonction du calendrier établi chaque année au mois d'octobre.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la modification des tarifs du cimetière et de location de la Halle des sports. Les nouveaux tarifs sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

## 2/ Budget – décision modificative :

La Commune a perçu une part de fonds de péréquation départemental revenant à la CCBA et au SIRP. Afin de pouvoir reverser la somme totale de 21 480 € à ces collectivités, il est nécessaire d'ouvrir des crédits budgétaires au chapitre 014 (atténuations de produits) :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la décision modificative suivante :

Dépenses de fonctionnement	Alloué	Alloué après DM	Augmentation ou diminution de crédits
7398 – Reversements, restitutions et prélèvements divers	0	15 000	+ 15 000

Recettes de fonctionnement	Alloué	Alloué après DM	Augmentation ou diminution de crédits
7482 – compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits de mutation	11 000	26 000	+ 15 000

## 3/ Fonds départemental de péréquation :

Le fonds départemental de péréquation est attribué aux communes de moins de 5 000 habitants en fonction de leur niveau d'investissement. La Commune de Béville le Comte peut bénéficier d'un contingent maximal de 32 500 €.

Le montant des investissements réalisés en 2016 ne permet pas d'atteindre le contingent de 32 500 €. Dans ce cas il est possible de faire bénéficier une structure intercommunale d'une partie du fonds de péréquation (SIRP, CCBA).

Le Conseil municipal décide de solliciter l'attribution du contingent de fonds départemental de péréquation pour 2016.

## 4/ Recrutement d'agents recenseurs :

M. Leblond rappelle que le recensement de la population aura lieu du 19 janvier au 18 février 2017. La commune doit recruter 3 agents recenseurs pour réaliser le recensement. L'Etat verse une dotation forfaitaire de recensement, qui permet de financer la rémunération des agents recenseurs.

Le Conseil municipal approuve le recrutement de 3 agents recenseurs pour le recensement de la population 2017.

## 5/ Indemnité de conseil du trésorier :

Le Conseil municipal doit déterminer le taux de l'indemnité de conseil du trésorier de Maintenon pour l'année 2016. M. Leblond rappelle que la trésorerie d'Auneau a fermé fin 2015 et que la commune est désormais rattachée à la trésorerie de Maintenon.

M. Chevallier a transmis le décompte pour l'indemnité de conseil. Le montant est calculé sur la moyenne des dépenses communales sur 3 exercices. Le taux de 100 % représente une indemnité de 466.58 € brut.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité (1 abstention) de fixer à 50 % le taux de l'indemnité de conseil du trésorier pour l'année 2016.

## 6/ Questions diverses :

Point sur le projet de la Charmille : M. Leblond informe les conseillers de l'avancement de ce dossier. L'assemblée générale s'est réunie le 7 novembre à l'étude de Maître Pierrat pour dissoudre la copropriété de la rue de la Charmille. La cession d'une bande de terrain à Mme Galanti sera signée à l'étude de Maître Repain. Les travaux de démolition de l'ancienne menuiserie sont prévus au mois de janvier 2017.

Presbytère : le diocèse a envoyé un courrier pour nous informer de la résiliation du bail au 31 décembre 2016. Le Conseil municipal décidera le devenir de ce bâtiment communal lors d'une prochaine réunion.

Litige avec M. Van Cauwenberge : il a été indemnisé par l'assurance pour perte de récolte. Les arbres ont été élagués au droit de sa parcelle. Il est proposé de lui vendre la parcelle de l'ancienne voie ferrée en limite d'Houville la Branche (parcelle d'une surface de 5274 m<sup>2</sup>).

Opération zéro pesticide : le Pays de Beauce a obtenu une subvention pour accompagner les collectivités vers une démarche zéro pesticide.

Un bureau d'étude a été choisi pour assister les communes dans la réalisation d'un audit et la proposition d'un plan de désherbage. Le coût du diagnostic restant à charge de la commune est de 500 €.

Le Pays de Beauce assistera les communes pour bénéficier de subventions pour l'achat de matériel (aides Agence de l'Eau et contrat de pays).

La SAFER propose aux communes de faire un diagnostic des biens vacants et sans maître. La commune peut être assistée dans la procédure pour la reprise de ces biens.

Bibliothèque : la bibliothèque départementale a facturé à la commune 413.24 € de livres et DVD perdus. Le Conseil municipal décide de facturer aux personnes concernées les documents non rendus après relance.

SIAEP Sours-Voise : Le contrat passé avec la SAUR arrive à son terme le 31 décembre 2016. Après mise en concurrence la société Aqualter a remporté le marché d'exploitation des installations de production d'eau potable du SIAEP.

M. LEBLOND

M. SEGARD

MME VERITE

M. DE ROUGE

MME LAMARQUE

M. BEZAUD

M. FLEURY

M GEHAN

MME PATUEL

M. LORENC

M. MAÏA

MME LECLERC